

DÉCEMBRE 2018

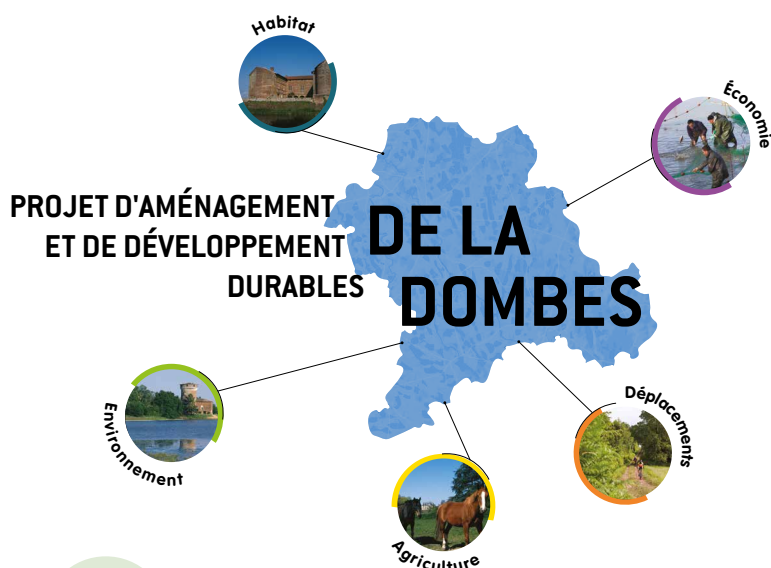
N2

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA DOMBES

LA LETTRE

UNE VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME POUR VOTRE TERRITOIRE

En 2014, l'ancien Syndicat mixte du SCoT de la Dombes avait engagé, une révision de son Schéma de Cohérence Territoriale. Désormais c'est la Communauté de communes qui porte le SCoT. Ce document d'urbanisme doit permettre de définir, à horizon 2035, les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire.



Depuis fin 2017, la Communauté de communes de la Dombes était engagée dans l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il s'agit de la pièce maîtresse du SCoT qui affiche les objectifs stratégiques poursuivis par le territoire. Ce document définit les grandes orientations en matières d'économie, habitat, environnement, agriculture, mobilités et paysages, dans une perspective de développement durable.

Pour répondre au mieux aux besoins du territoire, la Communauté de communes a souhaité inscrire l'élaboration du SCoT dans une dynamique de co-construction. Ainsi le PADD a été élaboré en collaboration avec les partenaires publics associés (PPA) les acteurs du territoire et la société civile.



© Daniel Gillet - Ain tourisme

SCoT
de la Dombes

UN DOCUMENT CO-CONSTRUIT AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

«Il est nécessaire de co-construire le SCoT et, à fortiori, le PADD, afin de casser les idées reçues et éviter que les acteurs ne s'opposent les uns aux autres. Ainsi, les élus locaux, les partenaires et les habitants sont associés à la démarche d'élaboration.»

Michel Girer, Président de la Communauté de communes de la Dombes, lors de la réunion publique sur le PADD du 17 juillet 2018



Pour répondre à l'exigence de co-construction, une communication large a été menée sur le projet de SCoT. Une exposition itinérante à la Communauté de communes et dans les antennes a renseigné sur l'avancé du SCoT. Pour avoir plus d'informations et consulter en détail les documents rédigés jusqu'à présent, rendez-vous sur : www.scot-saonedombes.fr. Des articles dans la presse locale, des diffusions sur les panneaux numériques implantés sur le territoire ainsi que le bulletin de la Communauté de communes de la Dombes vous informent également des réunions publiques à venir.

Ces réunions ont vocation à présenter de manière pédagogique les phases de révision du SCoT et recueillir vos questions et remarques. Ainsi, lors de la réunion publique du 17 juillet 2018 les thèmes suivants ont été abordés :

le développement d'une offre de transports adaptée pour éviter les déplacements pendulaires en véhicules personnels

la préservation des fonciers agricole et naturel

la création de circuits de découverte cohérents prenant en compte les contraintes du territoire pour développer un tourisme responsable.

le maintien des commerces de proximité, l'inscription de l'agriculture dans une réflexion de long terme pour pérenniser les exploitations

Le compte rendu de la réunion publique sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est consultable sur le site du SCoT de la Dombes. N'hésitez pas à apporter des remarques en contactant le service de la CCD en charge du SCoT.

LES TROIS CHAPITRES DU PADD POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DU TERRITOIRE

CHAPITRE 1

Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable



Ce chapitre vise à promouvoir un développement économique et commercial équilibré favorisant la proximité avec les habitants et l'attractivité du territoire. Cette attractivité se construit également autour du développement et de la promotion d'une mobilité alternative à la voiture s'appuyant sur les gares, les transports collectifs et les mobilités douces.

CHAPITRE 2

Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché



Ce second chapitre a pour objectif la protection de l'identité dombiste. Pour cela il est important de préserver et valoriser le patrimoine (naturel, paysager et architectural), les exploitations et productions agricoles et piscicoles du territoire. Il s'agit également de développer une offre touristique complète, attractive et en réseau avec les territoires voisins.

© Ain Tourisme

CHAPITRE 3

Un territoire accueillant grâce à un développement éco-responsable



Ce dernier chapitre encourage la préservation du cadre de vie dans la Dombes notamment au regard des effets issus de la proximité immédiate de la Métropole lyonnaise. Le développement doit donc se faire en s'appuyant sur la notion de proximité, moteur de lien social et de vivre ensemble. Le développement urbain sera optimisé grâce à une hiérarchisation des polarités du territoire. L'offre de logements sera adaptée à l'évolution démographique attendue pour le territoire, en prenant en compte le parc de logements anciens à réhabiliter. Les critères environnementaux, doivent aussi être pris en compte dans les choix de développement et dans les équipements et services proposés.

© Daniel Gillet – Ain Tourisme





© Gilles Brevet - Ain tourisme

LES GRANDES ÉTAPES DU SCOT



EN ATTENDANT, POUR VOUS EXPRIMER

- Inscrivez un commentaire dans les registres d'observations à la Communauté de Communes communes de la Dombes (100 avenue Foch à Châtillon-sur-Chalaronne) ou dans ses antennes (Villars-les-Dombes : ZAC des Tuilleries / Chalamont : 2 Grande Rue à Chalamont).
- Contactez Cédric Bonnardel, chargé de mission SCOT de la Communauté de communes de la Dombes, par e-mail : scotdeladombes@ccdombes.fr ou par téléphone au 04 74 61 93 91.

LES PROCHAINES DATES

Début 2019, une réunion publique vous permettra d'en apprendre plus sur le Document d'Orientation et d'Objectifs



Communauté de Communes de la Dombes
Cédric BONNARDEL

100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04.74.61.93.91 • scotdeladombes@ccdombes.fr